

## ARRETE DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,  
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,  
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,  
VU l'article R. 610-5 du code pénal,  
VU l'avis favorable de l'UTT de La Souterraine en date du 15/05/2017,  
VU la demande présentée par l'entreprise EUROVIA - 39, Route de Beauze - 23200 AUBUSSON, à l'effet d'obtenir l'autorisation de réglementer la circulation, en vue de réaliser la réfection du revêtement de chaussée Rue Auguste Coulon, le vendredi 19 mai 2017 de 08 h 00 à 18 h 00.

**CONSIDERANT** que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation.

### ARRETE

**Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous respect des conditions suivantes.

**Article 2 :** Le vendredi 19 mai 2017, la circulation sera interdite, à tous véhicules, Rue Auguste Coulon. Des déviations seront mises en place par la Rue René Gillet → Route Départementale 100...La Pouyade → Rue Etchegaray.....

**Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.  
L'entreprise devra prendre toutes mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter des travaux.

**Article 4 :** Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le seize mai deux mille seize.

### Destinataires :

- Le Maire de La Souterraine,
- Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur l'Adjudant-Chef commandant du Centre de Secours de La Souterraine,
- L'entreprise EUROVIA.

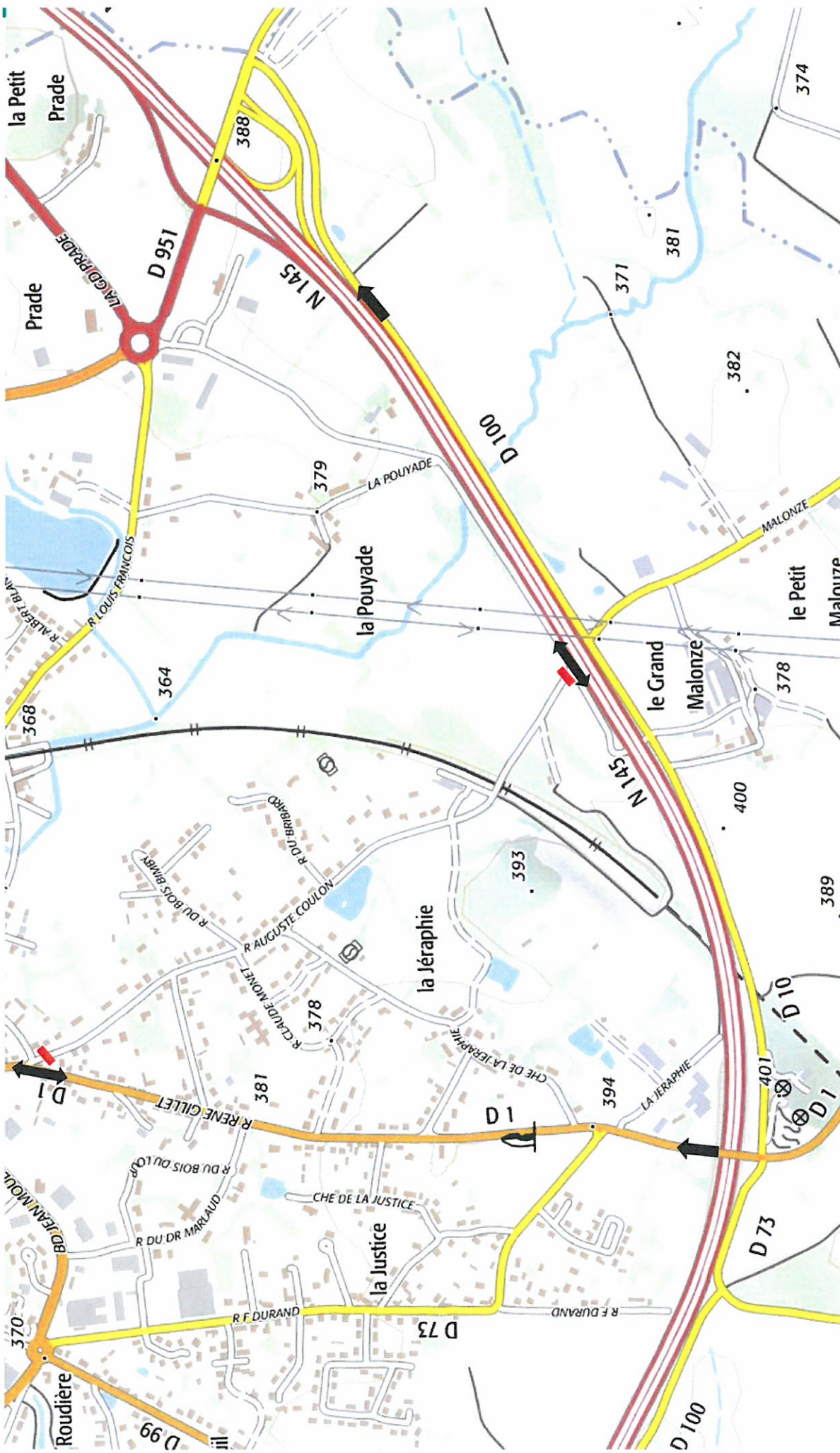
Pour le maire & les.....  
~~Adjoint(s) empêché(s)~~  
Et par suppléance  
Le.....  
.....une adjoint

Etienne LEJEUNE



Le Maire,

Jean-François MUGUAY



	DEVIATION
	ROUTE BARREE